

# REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 22 février 2016 à 19 h 30 mn

Le vingt-deux février deux mille seize, les membres du Conseil Municipal de BRION SUR OURCE, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Georges MORIN, Maire

Présents : MORIN Georges (pouvoir de HUGUENOT-CAMUS Françoise), FELDER Eric, GEORGES Jean-Paul, RIGOLLOT Xavier, BASTIEN Aurore, PASOTTO Emmanuelle, THERY Sophie, GENTY Marie-José (pouvoir de PIARDON Jean-Pierre)

Absents : PIARDON Jean-Pierre (a donné pouvoir à GENTY Marie-José), HUGUENOT-CAMUS Françoise (a donné pouvoir à MORIN Georges), LAURENCOT Marc,

Secrétaire de séance : GENTY Marie-José

## MODIFICATION DES STATUTS SICECO

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que, lors de sa séance du 16 décembre 2015, le Comité du SICECO a adopté une modification de ses Statuts.

Cette révision vise deux objectifs :

- Etendre le champ des activités du Syndicat, en le dotant de nouvelles compétences et de services complémentaires, et
- Permettre aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre d'adhérer au Syndicat.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve les modifications statutaires telles qu'elles ont été adoptées par l'Assemblée générale du Comité syndical du SICECO en date du 16 décembre 2015
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

## SUBVENTION FETE DE L'AGRICULTURE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de verser une subvention d'un montant de 50 Euros (cinquante Euros) à l'occasion de la fête départementale de l'agriculture qui aura lieu le 21 août 2016 au lycée agricole la Barotte sur la commune de Châtillon-sur-Seine.

## DEMANDE DE SUBVENTION REFECTION TOITURE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- décide d'effectuer des travaux :
  - o Pour la réfection d'une toiture d'une maison de la commune située Ruelle des Secrets, pour un montant de 8 891,30 € HT, devis établi par l'entreprise MUNOS Alexandre, 21520 COURBAN

Le plan de financement se présente de la façon suivante :

Réfection toiture : 8 891,30 € HT

Subvention village Côte-d'Or 50 % : 4 445,65 € HT

Fonds propres de la commune : 4 445,65 € HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- . approuve le projet et son coût,
- . le plan de financement tel que présenté ci-dessus,
- . Les dépenses sont inscrites en investissement au budget primitif 2016,
- . s'engage à ne solliciter aucun autre programme d'aide du Conseil Départemental au titre de ce même sujet.

## **TAUX DES TAXES 2016**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de reconduire le taux des taxes pour l'année 2016, comme suit :

- taxe d'habitation : 10,31 %
- taxe foncière (bâti) : 7,60 %
- taxe foncière (non bâti) : 22,02 %
- CFE : 13,08 %

## **RENOUVELLEMENT DES CONTRATS ADJOINT ADMINISTRATIF ET ADJOINT TECHNIQUE 2<sup>ème</sup> CLASSE**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- accepte le renouvellement du contrat permanent à durée déterminée de 15 heures hebdomadaires, de Madame SCHERRER Annie, adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe non titulaire, et Madame LOPEZ Louise, adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe non titulaire pour une durée de 4 heures hebdomadaires, du 01 mars 2016 au 28 février 2017, dans les mêmes conditions,

- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à ce dossier. les crédits nécessaires à la dépense sont prévus au budget primitif 2016.

## **PREPARATION BUDGET PRIMITIF 2016**

Le Conseil Municipal prépare le budget primitif 2016 en dépenses et recettes.

Le Maire,

Georges MORIN